

Commune de QUINTIGNY



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL Séance du 03 juillet 2026

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98
Mail : mairie.quintigny@orange.fr



Commune de QUINTIGNY
Préfecture du JURA
Arrondissement de Lons-le-Saunier
Canton de Bletterans
Communauté de communes « Bresse Haute Saône »

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Prenom» «NOM»

Quintigny, le 26 juin 2026

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil municipal qui aura lieu le

Vendredi 03 juillet 2026 à 18h30

à la mairie - Salle du Conseil

(Repli dans le sous sol sous la salle en cas de chaleur extrême)

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2-Point sur les décisions prises au dernier conseil,
- 3-Droit de préemption urbain parcelles ZC-123 ZC 124,
- 4-Facturation dématérialisée ONF,
- 5- Suppression régie de recette,
- 6- Création régie d'avance et désignation d'un régisseur et de son suppléant,
- 7-Comptes rendus diverses réunions,
- 8-Questions et informations diverses

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire




Frédéric LAMY

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, , Christelle JEANNIN- CLAVIER, Annabelle ROFFI
Mrs Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Patrick BELLERAUT, Christophe CHALOYARD,
Marc DEGRAIN, Frédéric PONCET.

Absente excusée :

Mme Aude DELANOY, pouvoir donnée à Mme Lydia LINARES

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mr Fabrice HENRY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Une modification mineure est apportée concernant la justification du changement des horaires de la mairie du 10 au 20 juin 2026. Le compte-rendu est approuvé après cette modification.

Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

2 – POINT SUR LES DECISIONS PRISES AU DERNIER CONSEIL :

Signature de la convention "plantation de haies" avec la fédération des Chasseurs du Jura, pour une intervention à l'automne avec l'école primaire.

Réalisation d'un contrôle de sécurité électrique par l'organisme VERITAS : Plusieurs points de non-conformité mineurs ont été identifiés et doivent être corrigés :

- Remise en état du dispositif de mise au repos de l'éclairage de sécurité.
- Réparation de la protection transparente d'un coffret électrique de la salle.
- Obturation des gaines d'arrivée dans l'armoire du parking pour empêcher l'entrée d'insectes.
- Remplacement d'un disjoncteur défectueux par ENEDIS.

Intervention de l'entreprise FAUTRELLE pour réparer des fuites sur le toit en zinc de la salle. Un suivi est nécessaire pour confirmer l'efficacité des réparations.

Projet de réfection de la salle des fêtes et recherche de subventions :

- Suite à une visite au salon des décideurs publics, des contacts ont été établis avec la société SOLIHA pour un accompagnement sur le projet de rénovation de la salle et création d'un bâtiment sur le parking.
- L'objectif est de définir la portée des travaux (simple rafraîchissement ou rénovation énergétique complète. Des discussions ont également eu lieu avec les partenaires au conseil général pour explorer les pistes de subventions.
- Action à suivre : Organiser une réunion avec SOLIHA pour une première évaluation du projet. Solliciter une rencontre avec les élus départementaux pour présenter les projets de la commune et identifier les financements possibles.

3 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES ZC 123 et ZC 124 :

Vente de la maison de Mr FAVERO + 1 parcelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

4- FACTURATION DEMATERIALISEE ONF :

La loi impose la dématérialisation des factures de vente de bois à partir du 1er septembre. La commune doit choisir entre émettre elle-même les factures ou déléguer cette tâche à l'ONF.

Le conseil délibère et décide à l'unanimité de mandater l'ONF pour continuer à émettre les factures au nom de la commune, cette option étant gratuite et réversible.

Un webinaire sur le sujet est prévu jeudi 9 juillet à 18h30.

5- SUPPRESSION REGIE DE RECETTES:

Le maire informe le conseil qu'un arrêté va être pris pour fermer la régie de recettes. Elle ne servait plus que pour la concession cimetière. Plus de chèques à émettre, il sera émis un titre de paiement,

6 – CREATION REGIE D'AVANCE ET DESIGNATION D'UN REGISSEUR ET DE SON SUPPLEANT :

De plus en plus de petits achats en ligne (logiciels, abonnements cloud, I.A....) nécessitent un paiement par carte bancaire. La commune rencontre des difficultés pour les effectuer

Le maire informe le conseil de la création d'une régie d'avance.

La régie sera utilisée exclusivement pour des achats sur internet de logiciels et petits équipements. Elle permettra aussi des dépenses liées aux fêtes et cérémonies. Le montant maximum par achat sera fixé à 500€. Cette régie sera adossée à un compte bancaire créé par la DDFIP. Une carte bancaire sera mise à disposition du régisseur.

Le maire demande s'il y a des volontaires pour le poste de régisseur.

Frédéric PONCET est volontaire pour être régisseur et Marc DEGRAIN pour être régisseur suppléant.

Vote : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

-Voirie et déchets (SICTOM) : Le SICTOM signale des difficultés de passage pour ses camions dans la rue du Sedan en raison de haies et arbres trop proéminents. Les riverains concernés ont été contactés pour procéder à la taille.

-Entretien des bâtiments et équipements :

- **Chauffage :** Un devis de 1598€ TTC a été signé pour le désembouage de tous les circuits de chauffage de la salle et la mairie. Le dernier désembouage remonte à environ 10 ans.
- **Cuisine :** Un devis de 468 € TTC a été signé pour la révision du piano de la cuisine et la vérification de la chambre froide.

-Animations ("Jeudis de Pays") : Discussion sur le choix d'une animation pour le marché. Plusieurs options sont évoquées (groupe de musique, animateur). La proposition de l'association "Le Chat Sauvage" (100 €), qui met en valeur les producteurs locaux, semble privilégiée, à condition de lui fournir le matériel de sonorisation.

-Cimetière : Le portail, qui était difficile à manœuvrer, a été réparé par des élus.

-Nuisibles : Un résident a signalé la présence de rats. Il sera demandé aux habitants, via le bulletin municipal, de faire preuve de vigilance.

-Forêt : L'entreprise en charge des travaux a terminé le dégagement manuel sur la coupe 25-31.

-Chapelle : Un ancien élu de St Didier, désormais en charge du suivi des églises du secteur, a visité la chapelle. Il a signalé un érable poussant sur le toit et a proposé une inspection du clocheton. L'érable sera coupé et le clocheton sera visité lors de la prochaine journée citoyenne.

-Remerciements : Le conseil remercie la société de chasse pour la corvée de nettoyage des chemins forestiers

-Communauté de Communes (ComCom) :

-PLUI : Une balade urbaine a eu lieu dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Inter-communal. Le conseil reste vigilant sur la répartition des zones constructibles pour ne pas pénaliser les petites communes.

-CFE : Frédéric LAMY rapporte les discussions tendues concernant l'augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les petites entreprises, suite à une modification des tranches de cotisation par la ComCom des négociations sont en cours pour rééquilibrer la charge fiscale.

-Syndicat des eaux (SIEA) : Fabrice HENRY informe d'un incident majeur sur le réseau d'eau potable, suite à un problème lors de travaux sur un transformateur. Une coupure générale a été évitée de justesse grâce aux interventions des techniciens.

-Rapports des commissions :

-SIVOS (Syndicat scolaire) : Lydia LINARES rapporte que, face à la baisse des effectifs à l'école maternelle (22 élèves prévus), le SIVOS a décidé de ne pas remplacer une ATSEM en congé maternité.

La séance levée à 20h00.

Vu pour être affiché le 15 juillet 2026 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 15 Juillet 2026

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Fabrice HENRY

Le Maire,
Frédéric LAMY